

## A la suite d'une bagarre rangée Plaignants et mis en cause écroués à Makokou

SCOM

Libreville/Gabon

LA nuit du vendredi 10 au samedi 11 juin dernier a été particulièrement mouvementée, au quartier Zoatab, à Makokou. En effet, une bagarre généralisée y a éclaté entre deux bandes rivales, à la suite d'une virée dans une boîte de nuit de la ville. Résultat des courses, des blessures enregistrées de part et d'autre, essentiellement à l'arme blanche, parfois de fortune. Le lendemain, cinq personnes seront interpellées par les éléments de l'antenne locale de la Police d'investigations judiciaires (Pij).

Il s'agit de Karl Bako, Ursula Princesse Mbie Etsiebe et Landry Doumadja, qui se sont constitués partie civile. Ainsi que Jean Fried Mabamandouga, Georges Dimek Mboma et Jerry Ebidji. Déférés devant un juge du parquet de Makokou, le mardi 14 juin dernier, ils ont tous été incarcérés à la prison centrale. Seul Landry Doumadja, en fonction au parc national de l'Ivindo, comparaitra librement le jour de l'audience.

Tout commence pourtant par une bonne ambiance au sein du night-club de Zoatab, qui affiche complet ce soir-là, comme depuis le début des vacances scolaires. Au nombre des clients, Karl Bako et sa petite amie Ursula Princesse Mbie Etsiebe, prennent tranquillement un verre dans un coin. Vers 1 heure, le jeune homme s'absente momentanément, pour satisfaire un besoin naturel. Mais à son retour, il surprend la fille en train d'échanger avec Jerry Ebidji, mandaté par son frère aîné Jean Fried Mabamandouga, pour jouer les entremetteurs auprès de la jouvencelle.

Entré dans une colère noire, Karl se concerte d'abord avec P. M., le portier camerounais, à qui il fait part de la situation. Connaissant parfaitement de quoi ce dernier est capable, Ursula Princesse lui emboîte le pas, en suppliant au passage l'agent de sécurité de calmer les ressentiments de son ami. La demoiselle n'a même pas le temps d'achever son plaidoyer auprès du portier que Karl se met à rouer de coups Georges Dimek Mboma, l'autre frère de son potentiel rival, au mo-



Photo : D.R.

Un aperçu des blessures de Karl Bako, le petit ami courroucé. Photo de droite : Le portrait de Landry Doumadja, l'agent du parc national de l'Ivindo, a presque été refait.



Photo : D.R.

ment où celui-ci s'apprête à sortir de la boîte de nuit.

La nouvelle parvient aux oreilles de ses deux frères,

qui sortent précipitamment de l'établissement pour en découdre avec l'agresseur. Sentant Karl Bako faiblir sous les coups de Mabamandouga, Ebidji et Mboma, mademoiselle Mbie Etsiebe s'empare d'une bouteille vide, qu'elle fracasse sur la tête du premier cité. Aux environs de 3 heures, le portier parvient à calmer les hostilités. Non sans conseiller à Jean Fried Mabamandouga de ramener ses cadets à la maison. Mais Georges Dimek Mboma manque à l'appel.

Ses aînés le retrouvent curieusement en train de se battre avec Landry Dou-

madja. En fait, c'est en raccompagnant une connaissance que Doumadja tombe sur la bagarre rangée.

Parmi les protagonistes, il reconnaît sa petite sœur Ursula Princesse. Aussi, décide-t-il d'infliger une svère correction au jeune Mboma. Sauf que cette intention se retourne malheureusement contre lui, car il va être copieusement bastonné par la fratrie.

Au cours de l'affrontement violent, sieur Doumadja trébuche et tombe, se retrouvant la tête dans le caniveau. Il en ressortira avec les mâchoires fracturées.

## Vol aggravé à Ntoun Michel Kombi ciblait les commerces

COE

Libreville/Gabon

UN écran plasma, un décodeur Canal+, une télécommande, une somme de 95 000 francs et quelques bouteilles de liqueur. Ce sont les objets emportés dans un restaurant de Ntoun, dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5 juin dernier, par Michel K., alias "Mick", Gabonais, 16 ans, non scolarisé et domicilié à Derrière-la-prison, dans le premier arrondissement de Libreville.

Interpellé à son domicile le 8 juin, à la mi-journée, il a été présenté devant le parquet puis écroué à la prison centrale de Libreville, où il médite actuellement sur son sort. C'est la victime, dame C.C.E.N qui, en ouvrant son restaurant, ce dimanche-là, constate que la fenêtre arrière est complètement défoncée. Lorsqu'elle fait le tour de la pièce, elle constate, malheureusement aussi, que les effets sus cités ont été emportés ainsi qu'une somme d'argent qui se trouvait dans un cahier des comptes, posé sur le comptoir.

À quelques mètres de là, étaient également rangées



Photo : COE

Michel K. médite actuellement sur son sort à Gros-Bouquet.

quelques bouteilles vidées de leur contenu.

Face à ce phénomène grandissant dans la commune, C.C.E.N décide alors de saisir les autorités compétentes. Les investigations sont menées par l'antenne de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de l'Estuaire, qui ne tarde pas à mettre la main sur Michel Kombi, le même jour à son domicile, en possession des effets disparus. Il est par la suite mis à la disposition de l'antenne provinciale de police judiciaire de l'Estuaire, où "Mick" reconnaît les faits qui lui sont reprochés, tout autant que d'autres qu'il aurait commis dans plusieurs autres commerces de la ville.

**GABON OIL COMPANY**

**AVIS À MANIFESTATION D'INTERET  
POUR L'AMENAGEMENT D'INTERIEUR ET DECORATION DU NOUVEAU SIEGE SOCIAL  
DE LA SOCIETE NATIONALE DES HYDROCARBURES DU GABON**

- En ligne avec la politique du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, en matière de développement de l'artisanat local, la Société Nationale des Hydrocarbures du Gabon (S.N.H.G) dite Gabon Oil Company (GOC) apporte son soutien à la communauté locale des artisans afin de favoriser l'essor d'un tissu national compétitif, capable de répondre aux besoins du marché national et international.
- GOC lance un Avis à Manifestation d'Intérêt à l'attention des entreprises désireuses de participer à la consultation restreinte relative à l'aménagement d'intérieur et la décoration de son nouveau siège social consistant en un immeuble R+5, sis à KALIKAK. GOC accorde une attention particulière à l'utilisation de matériaux locaux et à la valorisation de l'art traditionnel gabonais par les soumissionnaires potentiels.
- Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt inclut notamment, l'exécution de prestations telles que :
  - La fabrication, la fourniture et la pose du mobilier (bureaux, chaises, comptoirs...),
  - La fourniture et la pose de tissus d'ameublement,
  - La fourniture et la pose des rideaux,
  - La fourniture et l'installation des luminaires,
  - La tapisserie,
  - La fabrication et la fourniture d'accessoires décoratifs (statuettes, tableaux...)

Les prestations seront réparties en plusieurs lots définis dans les termes de référence de la consultation restreinte. La date de livraison des prestations est fixée au **31 août 2016**.

- La participation à cet Avis à Manifestation d'Intérêt est ouverte aux PME, artisans ou groupement d'artisans gabonais intervenant dans toute activité liée à l'aménagement d'intérieur et la décoration ; ayant une expérience et une expertise avérées dans l'exécution de ce type de prestation.
- Le dossier de candidature peut être retiré auprès du guichet unique ouvert à cet effet au siège social de GOC, sis Boulevard Georges Rawiri, en face de l'Asecna, à Libreville, **du lundi 20 juin 2016 au lundi 27 juin 2016 de 8h à 16h (heure GMT)**.
- Les dossiers rédigés en langue française doivent être déposés en trois (03) exemplaires, un (01) original et deux (02) copies, au siège social de GOC, sis Boulevard Georges Rawiri, en face de l'Asecna, à Libreville, au plus tard le **vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016 à 12 heures (heure GMT)** ; et porter expressément la mention : **Avis à manifestation d'intérêt pour l'aménagement intérieur et décoration du nouveau siège social de Gabon Oil Company** ».
- Tout renseignement portant sur la procédure de sélection pourra également être obtenu sur demande auprès du guichet unique.

L'Administrateur Directeur Général

Arnaud ENGANDJI-ALANDJI

[www.gabonoil.com](http://www.gabonoil.com)

Boulevard Georges Rawiri - P.O. Box 635 Libreville / GABON

Tél. +241 06 00 80 81 / +241 06 00 80 82 - Fax +241 01 45 15 72

Société d'Etat régie par la loi n°2005 du 3 janvier 2006. Décret de création n°1017/PN/MPH du 24 août 2011, au capital de 1 milliard FCFA - RCOM de Libreville RG.LBA/2013/14049  
NF 730 289 R.